

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 4 novembre 2024

Le 4 novembre 2024 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, DESSERTINE

Mmes AJOUX, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER

Excusés : V. CHAMBAUD, E. ROGNARD, F. PESTELLE, P. MANGUELIN

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

Pouvoirs : V. CHAMBAUD a donné son pouvoir à S. LAPALUD  
E. ROGANRD adonné son pouvoir à M. ALBERTI  
F. PESTELLE a donné son pouvoir à I. MICHAUD  
P. MANGUELIN a donné son pouvoir à C. DESSERTINE

**1) Approbation du dernier procès-verbal**

Aucune remarque n'étant formulée à l'encontre du procès-verbal du conseil municipal du 16/09/2024, il est adopté à l'unanimité (Pour :15)

**2) DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- DIA 00123524V0008 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 0488 – A 0490 et A 0492, d'une surface totale de 420 m<sup>2</sup>, pour un montant de 35 000,00 €.

**3) Rapport d'activités 2023 CCD** : le rapport a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Le Maire en retrace les grandes lignes. Un échange a ensuite lieu entre les membres du conseil municipal.

**4) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 Eau potable** : le rapport a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Le Maire en retrace les grandes lignes. Un échange a ensuite lieu entre les membres du conseil municipal.

**5) RPQS 2023 SPANC** : le rapport a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Le Maire en retrace les grandes lignes. Un échange a ensuite lieu entre les membres du conseil municipal.

**6) Versement d'un Fonds de concours communautaire – Eclairage Public**

Le Maire informe que la Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2024 décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 3 936,87€, € afin de permettre le remplacement de l'éclairage du parking de la salle des fêtes et du terrain de boules vers la CUMA, par des LED.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le versement d'un fonds de concours communautaire de 3 936,87€, afin de permettre le remplacement de l'éclairage du parking de la salle des fêtes et du terrain de boules par des LED ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Remplacement de 14 points lumineux	9 842,18 €	Subventions	- €
		Reste à charge communal	9 842,18 €
		30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	2 952,65 €
		10% bonus	984,22 €
		<b>Communauté de communes de la Dombes</b>	<b>3 936,87 €</b>
		Autofinancement	5 905,31 €
Assiette retenue	9 842,18 €	Total	9 842,18 €

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 13251 du Budget Principal de la commune de Marlieux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours,

### 7) **Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Centre de gestion a mis en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et /ou IRCANTEC) afin de leur verser des prestations en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité.

La commission d'appel d'offres du Centre de gestion s'est réunie le **05 septembre 2024** et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges. Le marché d'assurance a été attribué au groupement : **CNP Assurances / WTW France** (gestionnaire du contrat).

Il est conclu pour une durée de 4 ans avec **une garantie de maintien des taux sur les 2 premières années** et une possibilité pour les parties d'une résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

Un accompagnement sera proposé dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

### **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L**

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

### **Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C**

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires auprès de CNP Assurances / WTW France
- **de choisir** les garanties/franchises/taux suivants :

### **Garanties IJ 100%**

Collectivités employant jusqu'à 9 agents affiliés <b>CNRACL</b>		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6.50%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.75%	

### **Garanties IJ 100%**

<b>Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et Agents non-titulaires ou Agents affiliés IRCANTEC</b>	TAUX	CHOIX*
<b>GARANTIES ET FRANCHISES</b>		
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.00 %	

## 8) Passage au CFU (Compte Financier Unique)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Les collectivités territoriales devront produire un CFU au plus tard en 2027 sur les comptes 2026. Ce dispositif concerne tous les budgets d'une collectivité ainsi que les budgets annexes. Une anticipation du dispositif est toutefois très fortement recommandée par la DGFIP.

Le CFU simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée. Il supprime les doublons entre le CA et le CG.

Les conditions d'adhésion nécessaires sont :

- Information du comptable et du CDL par mail
- Dématérialisation des documents budgétaires au format XML à la préfecture et au comptable
- Installation de la version Totem 2

La commune de Marlieux remplissant les conditions elle a demandé à démarrer le CFU pour l'exercice 2024.

## 9) Demande de subvention de Pôle Enfance

L'association Pôle Enfance a décidé de fêter ses 10 ans d'existence le vendredi 22 novembre.

Le programme sera le suivant :

16h30-18h30 : Ronde des jeux ouverte à tous et animé par la Ludothèque

19h30-20h30 : Cours collectif de danse latino gratuit

20h30-22h30 : Soirée latino

L'association demande une subvention de 200 € pour l'animation musicale dont le devis s'élève à 400 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 15) accorde** une subvention de 200 € à l'association Pôle Enfance de Marlieux

## 10) Participation de la commune à Rêves de Cirque 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicité par le Centre Social La Passerelle de Châtillon-sur-Chalaronne pour participer au festival Rêves de Cirque 2025 qui se déroulera du 6 au 29 juin 2025. La commune qui accueille un spectacle s'engage à mobiliser les partenaires locaux pour assurer l'accueil des artistes, la communication, la mise en place et le démontage de l'espace scénique et des gradins. La commune s'engage également à participer au coût des cachets artistiques de l'ordre de 1000 €.

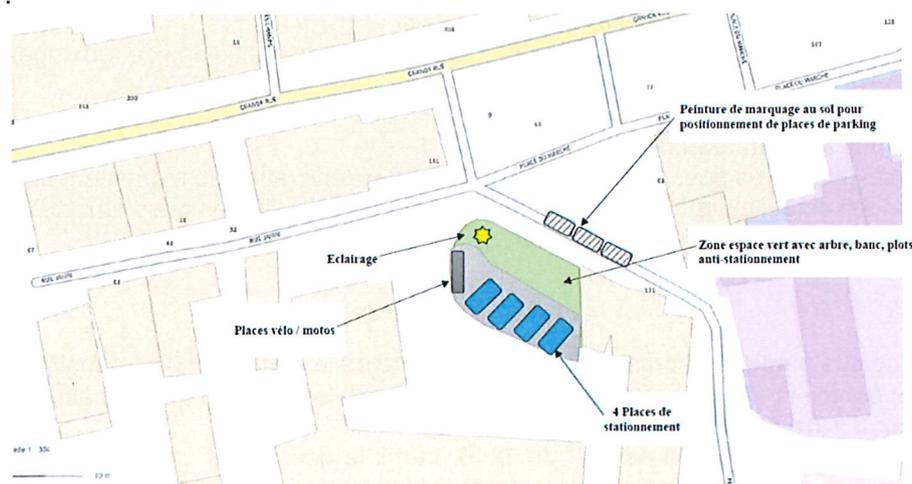
Le Maire rappelle que la commune a accueilli son premier spectacle Rêves de cirque en juin 2024. Il a réuni un public important et a été fortement apprécié.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (Pour : 15) :**

- **D'accueillir** un spectacle de Rêves de Cirque en juin 2025
- **D'accepter** la convention de co-organisation de Rêves de Cirque 2025
- **D'autoriser** le Maire à signer cette convention
- **D'inscrire** le cachet du spectacle au budget communal 2025, au compte 623

## 11) Point sur les travaux en cours

- Le changement des menuiseries de la Résidence des Platanes et celles de la salle des maîtres et le bureau de la directrice du Pôle Enfance est terminé. Le changement des menuiseries de la salle de réunion et de la bibliothèque va être réalisé dans les jours à venir.
- Les travaux de VRD du Lotissement l'Envolée des Dombes, route de la Mitaine, ont commencé. La commune participe aux réunions de chantier.
- Aménagement de la place du village : une proposition d'aménagement est présentée sous forme d'un plan avec la création d'une aire de stationnement pour les véhicules, une aire de stationnement pour les vélos et d'un espace vert :



I.Michaud fait le constat qu'actuellement la totalité de l'espace est occupé par le stationnement de voitures confirmant le besoin de stationnement en centre village et la nécessité de prévoir du stationnement sur la totalité de l'espace considéré. Il lui est répondu que d'autres zones de stationnement existent à proximité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 5) :**

- De valider le projet présenté
- De donner pouvoir au Maire pour engager les travaux

## **12) Comptes-rendus de réunions**

- Conférence des maires du 03/10/2024 : présentation des études sur le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de Communes de la Dombes.
- Réunion du Département sur le Pacte de Territoire : le Département annonce une aide financière à la commune de 43 000€ contre 93 000€ prévus, pour l'aménagement de cheminements doux (Rte de Châtillon, Rte de Beaumont et Rue de la Laiterie) dont les travaux sont estimés à 440 000€. Cette diminution importante s'explique par les restrictions budgétaires de l'état qui touchent le Département.

## **13) Questions diverses**

- Réponse au mail reçu de Monsieur Legendre. Le Maire indique qu'il a reçu Monsieur Legendre pour donner les explications demandées.
- Bilan de l'année 2024 du Sou des écoles : Le maire félicite l'association pour sa dynamique qui permet un bilan financier satisfaisant mis à disposition des enfants.
- Demande de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque municipale est actuellement dans une bonne dynamique du fait d'une équipe de bénévoles renforcée et de l'investissement important de la responsable. Il rappelle que par la convention de partenariat signée avec le Département, la commune s'est engagée à attribuer un budget annuel dédié à l'action culturelle. Le devis du spectacle « Jardin des Fleurs » proposé par l'équipe de la bibliothèque municipale entre dans ce budget d'action culturelle. Il s'élève à 400 €. Il s'agit d'une représentation de la troupe de théâtre Créa'TRAL de la commune de Saint-Germain-sur-Renon. Cette représentation pourrait avoir lieu le 22/03/2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (Pour : 15) :**

**D'accepter** le devis de Créa'TRAL pour le spectacle « Jardin des Fleurs » pour un montant de 400 €

**D'inscrire** ce montant au budget communal 2025, au compte 623

- Repas de fin d'année pour les conseillers municipaux et les agents, financés par le Maire et les adjoints : 24 janvier 2025
- Dossier des micros-coupures d'électricité : Le Maire rappelle l'action qu'il a menée avec Enedis et RTE en juillet 2024 (voir site de la commune). Il a participé à une réunion organisée par le Maire de Villars-les-Dombes le 23 octobre 2024. Les représentants régionaux d'Enedis, RTE, le SIEA, la LPO étaient présents. Des actions sont prévues. Le Maire a mis en place une collecte des horaires des microcoupures auprès des habitants (voir le site de la commune) pour suivre l'évolution.

## **14) Informations :**

- 11 novembre cérémonie à 11h15 St Germain – 12h Marlieux
- 16-17 novembre Exposition Open Art – salle des fêtes
- 15 novembre Repas à domicile – Sou des écoles
- 22 novembre 10 ans de Pôle Enfance
- 23 novembre Beaujolais nouveau – Comité des fêtes – Place du village
- 28 novembre Théâtre Cuivre en Dombes – salle des fêtes
- 5 décembre Repas du CCAS
- 6 décembre Fête de l'école St Jean Bosco
- 24 janvier 2025 Repas de la commune offert aux conseillers municipaux et aux agents communaux
- 5 janvier Vœux du Maire

## **Questions des conseillers municipaux :**

F. DUMONT : Il remercie le Progrès pour l'article paru concernant la rénovation du monument aux morts par le Souvenir Français. L'association est actuellement à la recherche de chaînes pour relier les obus aux piliers. Il rappelle aussi que l'éclairage du monument aux morts n'est pas en lien avec l'éclairage municipal.

I.MICHAUD :

- Local technique des employés communaux : elle propose de le démolir et d'en construire un nouveau.
- Bâtiments des pompiers : elle regrette qu'il n'y ait pas eu de bilan fait sur l'état du bâtiment en termes d'isolation avant de lancer le ravalement des façades.  
Elle s'interroge également sur le devenir du SLIS, faut-il le garder ? ⇨ plusieurs SLIS ont disparu dans les communes voisines, il est donc important de garder celui de Marlieux et garder la proximité de ce service.

- Où en est le dossier BOZDAG (Participation à l'assainissement collectif - immeuble Rte de St-André-le-Bouchoux) ? ⇒ Pas de nouvelles informations pour le moment
- La commune a-t-elle acheté les cimaises demandées par les associations, pour la salle des fêtes ? ⇒ Non
- La fuite d'eau dans la cuisine de la cantine est-elle réparée ? ⇒ Pas encore, la commune s'en occupe avec l'entreprise Belouzard : recherche de l'origine de la fuite
- Serait-il possible de réfléchir à la réalisation d'une salle pour les associations. Sujet récurrent et déjà abordé lors de la rénovation de la salle des fêtes ?
- Est-il prévu d'intervenir pour réduire la sonorité dans les classes de maternelle ? ⇒ le sujet sera abordé avec la commission scolaire le 15/11/2024, ainsi que les abris vélos et le renouvellement des vélos.

Prochain conseil municipal : Lundi 13 janvier 2025 à 20h

La séance est levée à 21h40

**Approbation à l'unanimité (15 voix pour) du Procès-Verbal lors de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2025 :**

Le Maire  
Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance  
Mireille AJOUX